

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE DU 21 AU 30 JUILLET 2018

Règlement à conserver par le participant

A l'occasion des Estivales 2018, sous l'égide du Pôle SPORTS et FESTIVITES, le service de la culture de la ville de Beaucaire organise un concours de photographies.

La remise des prix aura lieu le vendredi 28 septembre 2018 à 19h00 à la salle d'exposition, 27 bis quai général de Gaulle, 30300 Beaucaire et sera suivie d'un verre de l'amitié.

Article 1 : Ce concours est ouvert aux photographes professionnels et amateurs quel que soit le matériel utilisé. Quatre thèmes sont proposés :

T1 : Les Traditions

T2 : Beaucaire festive

T3 : Vues de Beaucaire l'été

T4 : Selfie insolite

Article 2 : Aucun droit d'inscription ne sera demandé aux participants.

Article 3 : Les photographies devront être prises exclusivement pendant la période des estivales et envoyées au format numérique à l'adresse mail suivante : concoursphoto@beaucaire.fr jusqu'au dimanche 5 août 2018 à 17h00.

Article 4 : Tout plagiat de photographie existante est interdit. L'auteur de l'envoi doit être l'auteur de la photographie et s'engage à ne pas avoir cédé le droit d'exploiter les photos à titre exclusif à des tiers.

Article 5 : Les participants devront impérativement renommer leur photo selon le modèle ci-dessous :

Tx_NOM_PRENOM_Numéro de la photo.jpeg
(Tx = **thème choisi** : T1, T2, T3, T4 - voir Article 1)

Les photographies ne devront pas être signées.

Article 6 : Les participants devront renseigner les informations suivantes dans le courrier électronique servant à l'envoi de leur photographie :

Nom / Prénom / Adresse postale / Numéro de téléphone / Qualité (amateur ou professionnel) / Thème choisi

Article 7 : Chaque participant sélectionnera un des quatre thèmes proposés. Cinq photographies maximum seront envoyées sur le thème choisi. Le participant ne pourra donc pas concourir dans plusieurs catégories. Une seule photographie sera sélectionnée parmi les cinq.

Article 8 : Les récompenses décernées à l'issue du concours seront attribuées par un jury. Leurs décisions seront sans appel.

Article 9 : Le concours sera doté de trois récompenses pour chaque thème. Elles seront composées de **bons d'achat FEDEBON** utilisables dans les commerces Beaucairois qui participent à l'opération :

Pour chaque thème :

- 1^{er} Prix de la ville de Beaucaire : 200€

- 2^{ème} Prix de la ville de Beaucaire : 150€

- 3^{ème} Prix de la ville de Beaucaire : 100€

Article 10 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute photo qui ne se voudrait pas conforme au présent règlement et au respect des bonnes mœurs. Les photographies ne doivent pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou de porter atteinte à la dignité des personnes, ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.

Article 11 : L'organisateur aura la possibilité d'utiliser sur tout support de communication l'ensemble des photographies de ce concours (site web, réseaux sociaux, dépliants, newsletter...). Il ne sera pas responsable en cas de perte ou de non réception d'un envoi suite à des dysfonctionnements (pannes de réseau internet, difficultés de connexion, coupure d'électricité...) survenant pendant le déroulement de l'opération.

Article 12 : Le participant s'engage et garantit à la Ville de Beaucaire que la photographie qu'il envoie est disponible en vertu d'accords passés avec des tiers représentés sur la photographie (personne ou objet) pouvant être grevés de droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle ou d'autres droits privatifs.

Article 13 : Les lauréats du concours de l'année 2017 ne pourront pas se présenter au concours de l'année 2018.

L'envoi de votre photographie à l'adresse mail concoursphoto@beaucaire.fr certifie l'approbation du présent règlement dans sa totalité.

RENSEIGNEMENTS : Service de la culture – Place Georges Clemenceau - 30300 BEAUCAIRE - 04 66 59 71 35 sauf les mercredis.